

Paris, le 7 novembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Suppression des départements : Claudy LEBRETON répond à Jacques ATTALI »

C'est à l'occasion de la présentation des premiers travaux de la Commission « Pour la libération de la croissance française » que Jacques ATTALI a proposé la suppression des départements. Cette proposition est surprenante à plusieurs titres :

A aucun moment elle n'apparaît dans le document écrit présenté par M. ATTALI. C'est en affirmant la nécessité d'une réforme de l'Etat que Jacques ATTALI a préconisé oralement la suppression des départements, mais il n'a établi aucun lien entre les niveaux de collectivités et la croissance économique.

Pourquoi le département serait-il un frein à la croissance ? Pourquoi pas la région, la commune, la structure intercommunale ? Nous ne le savons pas car M. ATTALI ne s'appuie sur aucun argument, aucune étude et se contente de faire part de son opinion.

Comme Président de l'Assemblée des Départements de France, je me dois de dénoncer des accusations sans preuve, d'où qu'elles viennent, dès lors qu'elles portent atteinte à l'institution départementale.

Je rappelle donc que les Conseils généraux ont été confortés comme collectivités locales de plein exercice par les premières lois de décentralisation, celles de 1982-1983, voulues par le Président François MITTERRAND, dont M. ATTALI était alors le Conseiller spécial...

Ce sont ces lois « MAUROY-DEFFERRE » qui ont transféré aux départements des compétences essentielles en matière de solidarité sociale et territoriale, ainsi que dans les domaines de l'éducation et des infrastructures.

Comme la plupart des autres anti-départementalistes, M. ATTALI ne va pas jusqu'au bout de ses affirmations. Dans l'hypothèse de la disparition des Conseils généraux, il ne dit pas quelles collectivités ou quelles structures publiques exerceraient les compétences actuellement assumées par les départements. Rappelons que ces politiques publiques départementales pèsent actuellement près de 50 milliards d'euros par an et sont mises en œuvre par 200 000 fonctionnaires territoriaux.

C'est pourquoi je retourne la question à M. ATTALI : quelles garanties offre-t-il d'une gestion plus efficace et moins coûteuse des politiques sociales, par exemple, confiées aux communes ou aux régions ?

Je continue de penser que la France, comme la plupart des pays de l'Union Européenne, a besoin des 3 niveaux de collectivités locales.

Je plaide enfin pour que la répartition des compétences entre ces quatre niveaux, avec l'Etat, soit clarifiée. Davantage de clarté et de transparence seront ainsi assurées pour nos concitoyens sur les responsabilités exercées par tous les élus de la République.

Contact : Valérie Bonnet
Valerie.bonnet@departement.org
Tél. : 01 45 49 60 20